

CÔTÉ COMM

JOURNAL D'INFORMATION
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BEAUNE CÔTE & SUD

AUTOMNE 2020
N° 34

Beaune Côte & Sud

communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com



P2

CÔTÉ AGGLO'
Une nouvelle mandature

P4

CÔTÉ PROJET
#L'AGGLO' S'ENGAGE !

P6

CÔTÉ ENFANCE
Les activités péri- et extrascolaires

P7

CÔTÉ CULTURE
Le conservatoire et l'école des beaux-arts

P8

CÔTÉ ENTREPRISE
L'Agglomération au soutien des TPE

Découvrez les grands projets de l'Agglomération !

Chers amis,
Cette rentrée 2020 marque un nouveau départ pour notre Agglomération.

Avec les élections municipales, de nouveaux visages ont rejoint le Conseil Communautaire et je suis très heureux de vous présenter la nouvelle équipe exécutive à travers ce numéro spécial. Tous vos élus sont déjà très investis dans leurs responsabilités et prêts à relever les nombreux défis qui attendent notre territoire. Je pense aux nouveaux Maires qui découvrent leurs fonctions, et leur rappelle que l'Agglomération est à leurs côtés pour les aider dans leurs tâches au quotidien.

Durant les 6 prochaines années, grâce à une gestion particulièrement vertueuse de nos finances, nous allons engager notre Agglo' à relever 3 grands défis. Le défi de la relance économique, le défi de la préservation de notre environnement, et le défi de la poursuite de nos actions au profit de tous les habitants du territoire.

Face à la crise sanitaire que la France entière

traverse, la relance économique est le premier enjeu de cette mandature. Dès la sortie du confinement, l'Agglomération a choisi de mettre en place un fonds de soutien aux TPE (très petites entreprises), dont je vous invite à découvrir les contours dans ce numéro. Nous avons créé une véritable dynamique partenariale avec la Région, la Chambre de Commerce de Côte d'Or, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre d'Agriculture et l'Ordre des Experts Comptables. Notre territoire est aujourd'hui le plus actif de toute la Région Bourgogne-Franche-Comté, avec seulement 4,3% de chômage, selon les derniers chiffres INSEE publiés pour le 1^{er} trimestre. Mais, nous le savons mieux que quiconque, ces situations ne sont pas immuables et nous devons mettre toute notre énergie pour continuer notre action au soutien du tissu économique et ainsi favoriser l'emploi pour chacun.

La protection de nos ressources naturelles, et en particulier la ressource en eau, qui est un enjeu majeur. Nous travaillerons également activement sur l'introduction d'énergies nouvelles et propres

dans notre vie quotidienne, comme l'hydrogène pour nos déplacements, le photovoltaïque pour nos consommations.

Enfin, nous porterons un plan ambitieux visant à accompagner les habitants dans leur quotidien. Transports, équipements sportifs, accueils de loisirs, crèches, restaurations scolaires, enseignements artistiques, habitat, distribution de l'eau et collecte des déchets... toutes ces compétences sont aujourd'hui celles de l'Agglomération. Nous mettrons en œuvre une politique audacieuse de service à la population. Un service de qualité et identique pour l'ensemble des Communes.

Nous souhaitons enfin poursuivre l'amélioration des équipements structurants du territoire en matière sportive avec la construction de deux complexes multisports à LADOIX-SERRIGNY et à NOLAY et en matière périscolaire à SAVIGNY LES BEAUNE, afin d'être au plus près des besoins des habitants.

6 ans, 3 défis pour 1 nouvelle équipe : c'est l'équation vertueuse de cette mandature !



Alain SUGUENOT

Président de la Communauté
d'Agglomération Beaune
Côte et Sud, Maire de Beaune.



2020-2026 : Une nouvelle mandature commence !

C'est le 10 juillet dernier que s'est réuni le 1^{er} Conseil Communautaire du mandat 2020-2026 afin de procéder à l'élection du Président de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud et des 20 membres de son Bureau Communautaire.

L'Agglo' Comment ça marche ?

La Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud est composée de 90 représentants issus des 53 communes qui la composent.

Ensemble, ces 90 représentants appelés délégués communautaires, forment le **Conseil Communautaire**. Celui-ci est l'organe délibérant de l'Agglo', concrètement il vote le budget, le compte administratif et les affaires courantes de la collectivité.

En amont de ces délibérations les élus communautaires étudient les différents sujets qui leurs sont soumis en se répartissant dans **5 commissions d'instructions** thématiques.

Le **Bureau Communautaire**, est un organe stratégique de réflexion, et d'impulsion. Il se réunit en général avant chaque Conseil de Communauté. Les membres du Bureau sont élus par le Conseil Communautaire en son sein.

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud se compose du Président, de 14 Vice-Présidents et de 6 membres.

Une Agglo' pour quoi faire ?

De nombreuses communes sont trop petites et ne peuvent entreprendre de projets ambitieux. L'intercommunalité favorise le rassemblement des forces et le regroupement des moyens.

Tout en respectant l'autonomie et l'identité de chaque commune, la Communauté d'Agglomération permet d'avancer ensemble en créant un espace de vie cohérent tourné vers l'avenir. Se regrouper, c'est ainsi mettre en commun des ressources, afin de créer les conditions favorables d'un développement économique et social du territoire.



Des compétences qui lui sont propres...

L'Agglomération ne peut intervenir que sur des sujets bien précis, appelés compétences. Ainsi l'Agglo' a pour compétences :



Lumière sur : le Bureau Communautaire 2020-2026

14 Vice-Présidents, 6 membres du Bureau et une chargée de mission, accompagnent le Président Alain Suguenot et composent le Bureau Communautaire durant les 6 prochaines années. Cette équipe, représentative de l'intégralité du territoire communautaire, se devra de relever les défis ou diversités qui attendent notre intercommunalité notamment en matière d'économie et d'environnement. Les élus sont d'ores et déjà au service des administrés et restent à votre disposition sur rendez-vous à la Maison de l'Intercommunalité à Beaune.

Denis THOMAS

Co 1^{er} Vice-Président, en charge de l'Administration générale, des Ressources humaines et des Milieux naturels, Maire de Meursault

Michel QUINET

Co 1^{er} Vice-Président, en charge du Développement économique, des Multi-Mobilités et de la Planification,

Jean-Paul ROY

3^e Vice-Président, en charge de l'Enfance et de la Gestion des Equipements sportifs,

Jean-Luc BECQUET

4^e Vice-Président, en charge de l'Eau, de l'Assainissement, de la Collecte des Déchets, en lien avec la politique environnementale de la CABCS, et de l'Accessibilité,

Jean-Pascal MONIN

5^e Vice-Président, en charge des Formations artistiques et des projets culturels destinés à diversifier l'offre d'activités périscolaires et extrascolaires,

Pierre BOLZE

6^e Vice-Président, en charge de l'Habitat, du Logement, de l'Aménagement et de la Cohérence territoriale,

Sylvain JACOB

7^e Vice-Président, en charge de la Transition numérique et de l'emploi,

Sébastien LAURENT

8^e Vice-Président, en charge du Cadre de vie,

Olivia PUSSET

9^e Vice-Présidente, en charge de la Petite Enfance

Gérard ROY

10^e Vice-Président, en charge du Développement rural

Xavier COSTE

11^e Vice-Président, en charge des Transports, de l'Élimination et de la Valorisation des Déchets,

Jean-Christophe VALLET

12^e Vice-Président, en charge des Nouvelles Energies,

Jean-François CHAMPION

13^e Vice-Président, en charge des Finances et de la Commande publique, de l'Informatique, et des Assurances,

Sandrine ARRAULT

14^e Vice-Présidente, suivi de la Direction des Opérations d'Aménagement,

Christian GHISLAIN

15^e membre du bureau,

Jérôme FOL

16^e Membre du bureau,

Pierre BROUANT

17^e membre du bureau, en charge des Risques et Prévention des Inondations - Chargé de la mise en œuvre de la compétence "Gestion des eaux pluviales urbaines",

Gérard GREFFE

18^e membre du bureau, en charge de la Sécurité et de la Police intercommunale,

Pascal HUGUENIN

19^e membre du bureau,

Jean-Louis BAUDOIN

20^e membre du bureau,

Charlotte FOUGERE

Chargée de mission, Innovation et Ingénierie de Projets.

A savoir : vous pouvez retrouver la composition en intégralité du conseil Communautaire 2020-2026 sur www.beaunecoteetsud.com





CÔTÉ PROJET

#L'AGGLO' S'ENGAGE !

Notre Agglomération entre dans une nouvelle ère, qui lui permettra d'être davantage au service et au soutien de la population. Encore plus avec la situation si particulière que nous vivons actuellement. Dans ce but, le projet communautaire doit répondre aux besoins des usagers, et ce sur l'intégralité du territoire.

Pour cette mandature, sont programmées entre autres, la création de deux nouveaux complexes sportifs à Ladoix-Serrigny et à Nolay, d'un nouveau centre périscolaire à Savigny-lès-Beaune, sans oublier bien sûr la Cité des Vins, équipement touristique structurant pour l'ensemble du territoire.

Ainsi, les projets en faveur du territoire et des services à la population ne seront en aucun cas remis en cause et seront même au contraire renforcés.

Ce nouveau mandat, est aussi la continuation d'une politique forte en faveur de la protection de l'environnement (gestion des déchets, ressource en eau, milieux naturels ...), ou encore le maintien du dynamisme du développement économique et des investissements en direction du tourisme.

En matière d'Enfance et de Petite-Enfance, de Formations Artistiques, si le nouveau bâtiment périscolaire de Savigny-lès-Beaune sera porteur pour tout le nord du territoire, nous souhaitons également simplifier les démarches des familles en créant une plateforme numérique unique et moderne où vous pourrez retrouver toutes les informations en temps réels et réaliser vos démarches directement en ligne.

Il sera également l'occasion de faire considérablement évoluer nos transports en commun, afin de les faire devenir encore plus propres.

Vous l'aurez compris "L'Agglo' s'engage" plus que jamais, afin d'affronter l'avenir en poursuivant son action sur l'intégralité du territoire, au plus près des habitants et à leur écoute.



Cabinet d'Architecture AJEANCE



Cabinet d'Architecture AJEANCE



B

Les grands projets :

- 2 complexes sportifs à Nolay et Ladoix-Serrigny **A**
- 1 bâtiment périscolaire à Savigny-lès-Beaune **B**
- 1 parking de co-voiturage à Beaune (près de la sortie d'autoroute Beaune Sud)
- La Cité des Vins de Bourgogne à Beaune **C**
- La rénovation de la déchèterie de Meursault
- Une Nouvelle station d'épuration de Meloisey
- Une Nouvelle usine de traitement des eaux à Chagny
- La création d'une plateforme numérique complète où vous pourrez retrouver tous les services et toutes les démarches communautaires.



A savoir : depuis le 1^{er} janvier 2007 et la naissance de la Communauté d'Agglomération, celle-ci a toujours bénéficié d'une gestion économique responsable qui lui permet d'envisager l'avenir sereinement, en dépit du contexte sanitaire, qui hélas a généré des pertes de recettes et des dépenses supplémentaires imprévues.

BEAUNE CÔTE & SUD

LE BUDGET 2020

TRANSPORTS : 390 000 €
ASSAINISSEMENT : 8 048 019 €
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : 376 362 €
EAU : 3 034 289 €
ENFANCE : 2 700 000 €
EQUIPEMENTS SPORTIFS : 2 000 000 €
ENVIRONNEMENT : 1 484 000 €
URBANISME : 200 000 €
TOURISME : 1 260 000 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : 111 111 €
FORMATIONS ARTISTIQUES : 97 000 €

Beaune Côte & Sud
Communauté d'Agglomération
www.beaunecotesud.com

CÔTÉ ENFANCE



Les activités péri- et extrascolaires à l'Agglo' !

Si l'école primaire est une compétence communale, les activités péri- et extrascolaires sont quant à elles du ressort de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud. Découvrez les nombreuses possibilités que vous offre la Communauté d'Agglomération tout au long de cette nouvelle année.

L'Accueil périscolaire du matin débute à 07h30 et jusqu'à l'ouverture de l'école (lundi, mardi, jeudi, vendredi). Les modalités d'accueil permettent à chaque enfant de s'éveiller à son propre rythme (mise à disposition de matériels pédagogiques adaptés pour jouer, dessiner, lire, ...).

La pause méridienne joue un rôle réparateur à la mi-journée. Le temps du repas permet aux enfants de se restaurer et de retrouver l'énergie nécessaire aux apprentissages scolaires et/ou péri-extrascolaires, en incorporant 28% de produits BIO et 40% de produits locaux. **Un goûter** est servi aux enfants autour de 16h30.

L'Accueil périscolaire du soir a lieu à la sortie des classes et jusqu'à 18h30 (lundi, mardi, jeudi, vendredi). Les activités sont variées et adaptées à l'âge et la fatigue des enfants en s'orientant vers des animations de détente, de découverte, de jeux extérieurs, d'activités sportives et manuelles...

Les mercredis en période scolaire, les enfants de 3 à 12 ans sont accueillis avec des activités ludiques et culturelles. Pour respecter le rythme de vie des enfants, un temps calme et/ou de sieste et un goûter sont proposés aux enfants.

Le dispositif ID Sportives permet aux enfants de 3 à 12 ans, les mercredis matins en période scolaire, de découvrir des activités sportives et ludiques encadrées par des éducateurs sportifs diplômés.

Le dispositif ID Vacances propose durant les vacances scolaires des stages multisports destinés aux enfants âgés de 8 à 13 ans, permettant l'initiation à diverses activités sportives encadrées par des éducateurs sportifs diplômés.



Beaune Côte & Sud

Communauté d'Agglomération
www.beaunecoteetsud.com

Direction Enfance



Une information ? Une inscription ? Retrouvez l'ensemble des prestations, les modalités d'inscriptions, tarifs et règlement sur www.beaunecoteetsud.com dans l'Espace Famille, ou dans le Guide des prestations 2020-2021.



CÔTÉ CULTURE

Conservatoire
**Musique
et Danse**
Beaune
Côte & Sud

Un ABECEDAIRE pour casser les aprioris sur le conservatoire

Accessible à tous

Des méthodes adaptées à tous les styles de musique ou de danse, des tarifs défiant toute concurrence

Bénéfice

Apprendre la musique ou la danse, une activité reconnue par les scientifiques comme bénéfique pour les apprentissages scolaires (lecture, mathématiques...)

Classique mais pas seulement

On y enseigne et on y pratique le jazz, la chanson, les musiques actuelles, la danse contemporaine...

Découverte

Un dispositif d'atelier découverte pour initier et orienter les très jeunes élèves ; on essaie chaque semaine un instrument différent

Elitiste surtout pas

Car les méthodes sont personnalisées, on n'apprend pas que les disciplines savantes, des actions sont menées en faveur de publics défavorisés, pour des enfants en situation de handicap et toujours des tarifs attractifs

Formation

Le conservatoire n'est pas un club de loisir mais garantit une réelle formation ; formation à la pratique artistique en musique ou en danse, formation de l'oreille, du regard, formation du spectateur

Groupe

On apprend pour intégrer un groupe d'artistes amateurs : un orchestre, une fanfare, un groupe de rock, un groupe de jazz, une compagnie de danse

Harmonieuses

C'est ainsi que sont les relations entre les familles elles-mêmes, l'équipe et les élèves

Imaginaire

Sollicité chez les élèves pour que la technique apprise soit au service de leur création et leur expression personnelle

Jubilatoire

Un apprentissage avec ses exigences mais avec l'objectif du plaisir avant tout

Kaléidoscope

Car le panel des disciplines est un véritable Kaléidoscope

Loisir

Un apprentissage avec pour seul objectif la formation du musicien ou du danseur amateur. Pour l'apprentissage professionnel c'est ailleurs que cela se passe.

Masque

On le porte sauf pour la pratique artistique... Les textes réglementaires le précisent très explicitement

Non

Un mot inconnu au conservatoire... car tout le monde y est accepté, pour tous les genres, pour toutes les demandes... on tente même de résoudre le difficile problème des listes d'attentes

Oser

Oser franchir les portes, oser être sur scène, oser écrire sa propre musique ou son propre mouvement dansé, oser innover... un principe dans la formation

Plaisir

Apprendre en conjuguant les contraintes, la rigueur avec le plaisir

Qualité

Un enseignement de qualité assuré par 25 enseignants diplômés.

Rayonnement

Car si le conservatoire est logé à Beaune il rayonne par ses activités sur tout le territoire

Service public

Un outil de politique culturelle publique pour l'animation du territoire, le développement des publics et la formation des élèves

Temps

290 heures d'enseignements dispensés chaque semaine sans compter les concerts, les auditions, les conférences

Utopie

La musique, la danse, la culture... Des activités réservées ? Non, des activités à partager

Vibratoire

Le principe de la production du son mais surtout la vibration due à l'émotion de découvrir, d'apprendre, de jouer ou danser

Wouah

Une exclamation que l'on entend dans le public lors de prestations d'élèves

Xylophone

Un instrument parmi tant d'autres... parmi les 25 enseignés

Yeux

Une formation de l'oreille, certes, mais aussi du regard sur les spectacles, sur l'art, sur l'autre

Zygomatiques

Sollicités car on apprend et on fait avec sérieux mais sans se prendre au sérieux

Conservatoire Musique et Danse Beaune Côte & Sud

8 rue du Collège - 21200 BEAUNE

Tél. : 03 80 24 56 94 - Mail : conservatoire@beaunecoteetsud.com



ÉCOLE
**BEAUX
ARTS**
BEAUNE
CÔTE&SUD

La rentrée aux beaux-arts de Beaune

Les ateliers de pratiques amateurs ont repris avec entrain pour les enfants comme pour les adultes curieux de s'initier aux joies de la création plastique. Les différents ateliers proposés par l'école permettent de découvrir la matière et toute sa richesse par une approche sensible, accompagnés par des enseignants attentifs à l'évolution de chacun.

Dessin, peinture, gravure, ateliers cinéma..., venez-vous familiariser sans complexe avec ces pratiques en ayant en tête que le seul prérequis à une pratique artistique demeure l'envie.



Il reste quelques places sur les différents ateliers.

Retrouvez l'ensemble des informations nécessaires sur www.artbeaune.fr ou en appelant au 03 80 24 56 96.



CÔTÉ ENTREPRISE

Votre Agglomération au soutien des TPE du territoire

Vous êtes entrepreneur et vous êtes préoccupé par le devenir de votre établissement. Majoritairement constitué d'artisans, de commerçants, de TPE, de PME et fortement imprégné par l'activité touristique, le tissu économique de l'Agglomération a malheureusement été impacté par la crise du Covid-19.

Afin de faire face aux conséquences de cette situation inédite, chute des commandes, tension sur la trésorerie, besoins en investissements... L'Agglomération est à vos côtés pour vous aider à passer le cap et relancer l'activité le plus rapidement possible, en adoptant de larges mesures de soutien, sous forme d'aides directes ou d'avances remboursables.

La Communauté d'Agglomération a décidé de créer deux fonds d'urgence pour accompagner les entreprises les plus fragiles et exposées, afin de favoriser la relance. Elle souhaite ainsi protéger et préserver les emplois locaux. Pour cela, l'Agglo' débloque, avec le concours de la Région Bourgogne-Franche-Comté plus de **650 000 d'euros**.

Ce dispositif économique s'organise autour de 2 axes :

1 dispositif de prêts de trésorerie aux entreprises,

Il s'agit d'une consolidation de la trésorerie des entreprises à court et moyen terme, en complémentarité d'autres dispositifs existants. Vous pouvez solliciter une avance remboursable, jusqu'à 7 ans, dont différé de remboursement jusqu'à 2 ans.

1 dispositif d'aides directes,

Toute entreprise de moins de 10 salariés peut solliciter une aide financière pouvant aller jusqu'à **10 000 euros**, sous réserve de la constitution d'un dossier de demande. Les dossiers seront analysés avec la plus grande rapidité dans le cadre d'un jury composé d'élus de l'Agglomération et de représentants sociaux professionnels.

En étroite collaboration avec tous les acteurs économiques du territoire, la Région, les organismes professionnels et les chambres consulaires, l'Agglo' a établi ce plan d'urgence à la hauteur des conséquences d'une crise sans précédent.

CCI Côte-d'Or Dijon Métropole
Séverine Coiffard
T. 03 80 65 91 50
commerce-soutien@cci21.fr

CCI Saône-et-Loire
Séverine Dessolin
T. 03 85 77 99 00
pole-developpement@cci71.fr

**Chambre de Métiers et de l'Artisanat BFC
délégation Côte-d'Or**
Fabrice Lemoine - T. 03 80 63 01 22
Alain Burille - T. 03 80 63 01 24
developpement-s21@artisanat-bfc.fr

Qui contacter ?



#L'AGGLO' S'ENGAGE !

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

MEDEF
Côte-d'Or

CCI CÔTE-D'OR
Dijon Métropole

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Chambre
des
Métiers
et de
l'Artisanat
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

cpme21
CÔTE-D'OR

Initiative
côte d'or

Côte Comm

JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION BEAUNE CÔTE ET SUD

14, rue Philippe Trinquet - BP 40288
21208 BEAUNE

Tél. 03 80 24 56 80 - www.beaunecoteetsud.com

Directeur de la Publication : Denis THOMAS

Directeur de la Rédaction : Stéphanie DE PALMA

Rédacteurs : François MARTINELLI, Florine CALDON

Photos : Beaune Côte et Sud, B. Grand, A. Revillon,
R. Fauvernier, G. Bréban, Studio Piffaut, Atelier Muzart
Impression sur papier recyclé : Imprimerie Fuchey - 196742
Impression à 27 000 exemplaires
Distributeur : Adrexo

IMPRIM'VERT®

Suivez l'actualité
de la Communauté
d'Agglomération
Beaune Côte et Sud
sur facebook

Beaune Côte & Sud
facebook

Beaune Côte & Sud

communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com